



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 23 mai 2019

**Objet de la délibération**

**QUOTIENTS FAMILIAUX ET TARIFS ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES  
2019-2020**

Le vingt trois mai deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, Nolwenn LE ROUZIC à Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART à Jacques KERZERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Stéphanie LETELLIER à Xavier POUREAU

**Absent(s) :**

Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur GUYOT Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2019.05.008**

## **QUOTIENTS FAMILIAUX ET TARIFS ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2019-2020**

**Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ**

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal est amené, comme chaque année, à se prononcer sur les grilles 2019-2020.

Aussi, il est proposé dans le cadre de la politique tarifaire de la Ville d'une part mais aussi compte tenu de l'inflation d'autre part, de revaloriser à la fois les tranches de quotient et les tarifs.

Concernant les tranches de quotients familiaux, la Ville a validé lors de sa séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 la mise en œuvre d'une refonte des quotients familiaux s'appuyant sur le quotient familial CAF et la répartition des familles suivant leur quotient pour définir les tranches. Il convient de revoir ces tranches afin de tenir compte des évolutions des revenus des familles. Il est proposé d'appliquer une augmentation correspondant à l'évolution des prix à la consommation sur les 12 derniers mois (indice INSEE) sur les bornes des tranches soit 1,5 %.

Toutefois, la limite de la tranche 3 correspondait au barème d'accès au dispositif CAF AZUR. Aujourd'hui, ce montant s'élève à 600 €. Par souci de lisibilité pour les familles et les services, il est proposé de maintenir la limite de la tranche 3 à 600 €.

Il est également proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % sur les tarifs de restauration scolaire, garderie et accueil de loisirs.

En juin 2017, il a été décidé par le Bureau Municipal l'application des quotients familiaux aux élèves extérieurs de la filière bilingue pour la restauration scolaire (à l'identique pour les enfants extérieurs inscrits en classe ULIS). Afin d'uniformiser nos pratiques, il est demandé au Conseil Municipal d'étendre l'application des quotients familiaux également pour le tarif de la garderie (ULIS et filière bilingue).

Par ailleurs, dans un souci de simplification des démarches administratives des familles, la Ville va mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 un ESPACE FAMILLE permettant d'inscrire les enfants :

- à la restauration scolaire (écoles publiques),
- à la garderie périscolaire (écoles publiques),
- à l'accueil de loisirs (mercredis, petites et grandes vacances).

Il permettra également de :

- consulter et modifier le planning des enfants 24h/24, 7j/7,
- consulter son dossier,
- consulter et régler ses factures (via TIPI),
- consulter les activités liées à la DEE.

Construit en 2 phases :

- Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019 : les inscriptions pour l'été en ALSH,
- Dès le 05 août 2019 : les inscriptions pour la rentrée scolaire 2019-2020 à la restauration scolaire, la garderie et l'ALSH du mercredi. Les vacances de la Toussaint seront en ligne ultérieurement.

Au-delà de ce phasage, l'étape suivante consistera à intégrer les activités liées au Plan Mercredi, VITEVAC.

Dans le cadre de cette mise en œuvre et pour accompagner les familles qui en ont besoin, une borne sera mise à leur disposition au CSC.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 29 avril 2019,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 07 mai 2019,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les tarifs 2019-2020 de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires tels que présentés en pièce jointe ainsi que la revalorisation des quotients familiaux.
- ➔ **APPROUVE** l'application des tarifs hennebontais dans le cadre de la restauration scolaire mais aussi désormais la garderie périscolaire pour les enfants des communes extérieures scolarisés en classe bilingue breton et ULIS.

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU